



Casiers judiciaires.

Par **Elodu24**, le **07/09/2020 à 11:57**

Bonjour,
Je voudrai avoir un renseignement, j'ai un membre de ma famille qui a demandé le casier judiciaire de mon conjoint en passant par une connaissance qui fait partie des représentants de la loi. En avait il le droit et que risque-t-il?
Merci et bonne journée

Par **amajuris**, le **07/09/2020 à 13:45**

bonjour,
la demande d'un extrait de casier judiciaire, bulletin n° 3, est réservée: *pour vous-même*
pour votre enfant mineur
pour une personne majeure dont vous avez la tutelle.
voir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1420>
elle risque éventuellement une sanction si vous avez la preuve de l'identité de la personne qui a fait cette demande et que vous faites une réclamation.
salutations